

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.

A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Juillet 1878.

LES RÉCEPTIONS RÉPUBLICAINES.

La République manque aux bienséances. Exemples : Le drapeau, signe militaire avant tout, objet d'une espèce de culte dans les légions romaines, *tam quam numina colant*, gardé dans les sanctuaires chez les Francs des deux premières races; l'oriflamme se tenait encore à Saint-Denis sous la troisième; les drapeaux et les étendards, on sait de quels honneurs on les entoure encore dans les régiments, n'ont commencé à figurer au civil que dans les temps modernes, et pour signifier la présence d'une personne ou d'une chose de la souveraineté. C'est ainsi qu'il y avait et qu'il y a un drapeau là où le chef de l'Etat séjourne même pour un temps. C'est ainsi qu'il y a un drapeau sur tous les édifices appartenant à l'Etat.

Mais voici la République, et cette réserve respectueuse et sévère dont on use envers le drapeau national fait place aux fantaisies les plus abjectes; le drapeau national devient une affiche d'opinion, une manière de tapisserie, un jouet. Il décore les cabarets, auxquels il sert d'enseigne.

Passons à une autre profanation.

On a pu lire, ces jours-ci, à propos de deux excursions, l'une de M. Bardoux, à Lille, l'autre de M. de Marcère, à Avesnes, que les populations sont accourues, que les troupes ont fait la haie, les généraux en tête, que les autorités municipales et autres sont venues au-devant des personnages ministériels, qu'il y a eu des harangues d'entrée solennelle, enfin que l'on a tiré le canon!

Eh bien, il faut être monté au pouvoir par l'escalier de service pour ignorer que toutes ces démonstrations ne peuvent être faites que pour un chef de l'Etat, et encore quand ce chef de l'Etat se déplace pour autre chose que sa santé, ses plaisirs, ses affaires particulières. Ainsi l'empereur allant prendre possession de la Savoie, en 1860, se faisait recevoir comme M. de Marcère et M. Bardoux. Mais quand il allait visiter quelque grande exploitation, ou un pays inondé, etc., si fastueux qu'il fût, et porté aux choses d'apparat, il ne songeait même pas à prétendre aux honneurs décernés à MM. Bardoux et de Marcère.

Ce que c'est que la République! Quel règne d'orgueil! Tous chefs de l'Etat! des troupes et des généraux en espalier, des populations qui crient, des drapeaux qui s'agitent, et, dans le fond, des canons, beaucoup de canons, lâchant des canonnades!

LE CONSEIL D'ETAT.

Furieux de n'avoir pas fait irruption, cette fois, dans le conseil d'Etat, les républicains ont arraché à M. Dufaure la promesse d'une loi pour augmenter le nombre des places dans cette haute assemblée administrative.

L'Empire, si administratif et paperassier, se contentait d'un moindre nombre de conseillers d'Etat et de maîtres des requêtes. Mais il en faut à la République plus encore que ne lui en a donné la loi du 24 mai 1872. Et ce qui rend cette exigence particulièrement curieuse, c'est que la République a toujours regardé de travers cette institution

qui est une émanation immédiate du 18 brumaire. Autrefois, les républicains, et c'était un dogme parmi eux, condamnaient dans le conseil d'Etat un établissement essentiellement congénère de l'ordre monarchique. Mais il s'agit bien de ces vieilles théories-là aujourd'hui! Les républicains ont trouvé un moyen de démocratiser toutes les places, même les plus rebelles à la démocratie, et c'est de les occuper eux-mêmes.

Le projet de loi qui sera présenté aux Chambres portera de 42 à 30 le nombre des conseillers d'Etat.

LES GRÈVES.

Le gouvernement est vivement inquiet par les grèves.

Les ouvriers en soie de Saint-Chaumont qui se sont mis en grève sont aujourd'hui au nombre de 5,000.

L'un des patrons victimes de cette grève a écrit à l'un de ses correspondants de Paris et lui a donné des détails si étranges sur cette grève, que nous ne pouvons y croire encore avant d'en avoir reçu une plus complète confirmation.

L'Internationale a encore passé par là.

A côté de la grève des ouvriers teinturiers de Saint-Chaumont, vient se joindre la grève des ouvriers en lacets, en tissus, ainsi que ceux employés dans les ateliers de moulinage.

Tous les ateliers ont été désertés lundi matin.

Quelques arrestations ont été opérées.

La gendarmerie avait reçu l'ordre de protéger les ateliers encore ouverts, mais depuis mardi elle n'a plus rien à protéger, les ateliers sont tous déserts.

Plusieurs grèves partielles sont signalées dans le département de l'Isère. Les ouvriers abandonnent successivement leurs ateliers sans donner aucune explication. Les femmes quittent aussi leurs travaux et vont se joindre aux grévistes.

24 juillet.

Les ateliers de teinturerie de Saint-Chaumont sont ouverts, mais les grévistes persistent dans leurs revendications, et aucun d'eux ne veut reprendre le travail. Les fabricants de lacets continuent à tenir leurs magasins fermés. Ils se sont réunis hier soir pour fixer le jour de leur réouverture, mais ils ne se sont pas mis d'accord.

Une dépêche du préfet du Nord donne des nouvelles très-rassurantes sur la grève d'Anzin : il la considère comme sur le point d'être terminée.

On écrit de Valenciennes, 24 juillet :

« La situation générale s'est améliorée; tous les ouvriers de Haveluy sont descendus, sauf les ouvriers étrangers.

» La grève de Dechy n'a pas augmenté; les grévistes d'Anzin semblent attendre que des avances leur soient faites pour reprendre le travail. »

Chronique générale.

Par suite des deux élections de dimanche, la Chambre des députés se compose de 380 républicains et de 153 conservateurs; il y a encore douze élections à examiner; en admettant qu'elles soient toutes annulées, et que douze républicains soient encore nommés, nous n'arriverons pas encore au chiffre

de 400 prédit par M. Gambetta. Mais les feuilles rouges s'en consolent en faisant remarquer que dans aucun pays parlementaire la majorité n'atteint ce chiffre de 227 voix; il conviendrait d'ajouter, pour être juste et complet, que dans aucun pays parlementaire une majorité n'a usé de pareils procédés pour se grossir elle-même en prosolvant ses adversaires.

Quand on a assisté au triste spectacle des invalidations, quand on sait comment se sont faites les nouvelles élections, on conçoit difficilement que la majorité républicaine puisse tirer vanité du chiffre auquel elle est arrivée par de tels moyens.

ELECTIONS SENATORIALES.

Les républicains s'agitent si bien que déjà ils ont tout organisé, tout préparé, pour les futures élections sénatoriales.

Les listes de leurs candidats sont dressées et arrêtées, et dans chaque département un comité a été institué pour tout surveiller et exécuter. En effet, au mois d'août prochain, s'ouvre la session des conseils généraux; aussi chaque comité départemental a reçu la mission de soumettre aux conseillers généraux réunis les listes des candidats, de recueillir leurs observations, au besoin de supprimer tel ou tel nom et le remplacer par un autre, afin d'établir, d'une manière stable, l'accord entre les électeurs sénatoriaux.

Dans les instructions envoyées par le comité de Paris aux comités départementaux, nous remarquons la condition *sine qua non* qu'on exige de chaque candidat. « Seront exclus des listes républicaines, y est-il dit, tous les candidats équivoques; tous les candidats qui auront voté la dissolution; tous les candidats soi-disant constitutionnels; tous les candidats enfin qui auraient, ne fût-ce qu'une seule fois, voté avec les droites. »

Enfin, les comités départementaux devront exclure et n'accepter aucun compromis, pas plus avec les conservateurs de telle nuance qu'avec les conservateurs de telle autre nuance.

Ajoutons que le gouvernement seconde activement ce mouvement; les destitutions vont leur train. Tout fonctionnaire qui date du 16 mai est par cela même frappé de suspicion, et n'est maintenu que s'il donne des « garanties ». S'il argue de la neutralité dont il a été parlé, on lui fait comprendre que la neutralité n'est pas ce qu'un vain peuple pense. » (*Journal du Loiret.*)

Le *Journal officiel* ne contient pas encore le texte du discours de M. de Marcère; ce discours, du reste, ne paraît pas du goût de la presse républicaine. A part le *Siècle*, qui lui a adressé des compliments, sans doute parce qu'il ne l'a pas lu, et parce qu'il croit que l'analyse qu'en a donnée l'*Événement* était exacte, à part le *Siècle*, tous les organes des gauches ont reproduit le discours sans réflexion et même sans mentionner les applaudissements des auditeurs.

Le *XIX^e Siècle*, un ami du premier degré pourtant, compare le discours à un verre de vin de Champagne au fond duquel on ne trouve presque rien lorsqu'a disparu la mousse. Et il ajoute, évidemment à l'adresse du *National* :

« C'est un méchant plat que la louange intempestive, et nous ne ferons point à M.

de Marcère la médiocre plaisanterie de le lui servir. Les flagorneries conviennent mal aux masses républicaines, et, plus nous sommes ministériels, moins nous devons être officieux. »

On blâme plus que jamais M. le ministre de l'intérieur de ne s'être pas rendu de sa personne sur le théâtre de la grève. Puisqu'il était en veine de discours, il aurait trouvé là une occasion pratique d'exercer sa faconde en adressant des conseils, non pas seulement aux ouvriers, mais encore aux membres du conseil de régie.

M. le préfet des Bouches-du-Rhône a conféré avant-hier avec le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur. Le conseil municipal de Marseille pourrait bien être à l'agonie. On cherche un maire qui puisse refréner un peu l'ardeur trop radicale des édiles marseillais.

En attendant, le conseil municipal de Marseille poursuit son système de représailles.

M. le général Lallemand ayant refusé la troupe et la musique militaire pour la retraite aux flambeaux du 30 juin, le conseil municipal veut interdire les revues et exercices militaires sur les places publiques et dans les avenues de la ville. En outre, il compte supprimer la subvention accordée au cercle militaire de Marseille, parce que celui-ci n'a pas illuminé le 30 juin.

Nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur a accepté l'invitation qui lui a été adressée par la municipalité de Mâcon, pour assister, le 18 août prochain, à l'inauguration de la statue de Lamartine. Si des circonstances encore imprévues empêchaient le ministre de pouvoir se rendre lui-même à Mâcon, le sous-secrétaire d'Etat, M. Lepère, le représenterait à cette cérémonie.

LA GENDARMERIE.

Les républicains qui craignent le tricorne et le baudrier jaune profitent en ce moment de la réunion des conseils d'arrondissement pour leur demander d'émettre le vœu que le service de la gendarmerie soit détaché des attributions du ministre de la guerre pour être placé dans celles du ministre de l'intérieur.

Nous apprenons également que M. Dufaure mettra à profit son congé dans la Charente-Inférieure pour préparer la circulaire promise sur les rapports des fonctionnaires de la justice avec la gendarmerie.

L'Assemblée nationale pose à M. Gambetta une question qui va peut-être l'embarrasser. — Elle lui dit :

« Vous êtes né en France de parents étrangers; si, dans l'année qui a suivi votre majorité, vous n'avez pas déclaré que vous vouliez jouir de la nationalité française; si vous n'avez pas servi dans les armées en obéissant à la loi de recrutement, vous n'êtes pas Français, vous n'êtes qu'un étranger né en France.

» Montrez-vous papiers. M. Gambetta, prouvez-nous que vous avez le droit de vous occuper de nos affaires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

» Cela est pour la France d'une importance capitale au moment où votre attitude menace d'entraîner son gouvernement dans des complications extérieures dont personne ne peut prévoir l'issue. »

Jusqu'à présent M. Gambetta n'a pas répondu.

Sur la proposition de M. le ministre des beaux-arts, M. le Président de la République vient d'accorder à M. Victor Massé, directeur des chœurs de l'Opéra, l'auteur des *Noces de Jeannette*, une pension de retraite de 1,275 francs.

M. Victor Massé, né à Lorient, le 19 avril 1823, est âgé de 55 ans.

L'affaire Barré-Lebiez viendra devant la Cour d'assises de la Seine lundi prochain; elle durera certainement deux jours et peut-être même le verdict ne sera rendu que mercredi.

M. le président de la Cour d'assises de la Seine a reçu déjà 4,500 demandes environ, dont plus de 2,500 lui sont adressées par des dames, pour assister au procès Lebiez-Barré.

L'île de Chypre est à peine occupée par les Anglais que nous apprenons que la maison de banque Henry S. King et Co, de Londres, vient d'y établir une succursale.

Etranger.

ITALIE.—Le comité promoteur du meeting de Rome, qui a eu lieu dimanche, avait rédigé un manifeste dont l'affichage a été interdit et qui était ainsi conçu :

« Romains !

» Le principe des nationalités, qui nous a donné la vie, a été violé au Congrès de Berlin.

» La Grèce, la Bosnie, l'Herzégovine, la Roumanie et tous les peuples qui aspiraient à leur unité et à leur indépendance ont été trahis. Vous, que les cris de *Rome ou la mort*, a délivrés du prêtre et de l'étranger, et qu'il a rendus à la vie pour l'accomplissement de grandes œuvres, vous devez faire entendre aujourd'hui à l'Europe et au monde que Rome est une foi — la foi dans la solidarité des peuples — et que c'est cette foi qui inspire vos délibérations.

» La voix de ceux qui ont le plus souffert pour que Rome fût rendue à l'Italie, la voix de Garibaldi, d'Avezza, de Saffi, de Campanella vous appelle aujourd'hui pour accomplir un devoir qui est peut-être le précurseur d'un devoir encore plus impérieux, et à l'accomplissement duquel vous pourriez être appelés demain.

» Répondez à leur appel en accourant en foule pour affirmer le droit sacré de l'Italie sur Trente et Trieste.

« Romains !

» Souvenez-vous des sentiments que vous éprouviez, il y a peu d'années encore, chaque fois qu'on vous annonçait que l'Italie pensait à vous. Souvenez-vous que nos frères de Trente et de Trieste attendent de nous, aujourd'hui, avec une grande anxiété, un mot de foi, d'espérance, de promesse; accourez nombreux au comice et faites que les défilés des Alpes rhétiques et des Alpes juliennes retentissent de l'écho du cri de Rome, de la mère-patrie. »

Les journaux autrichiens annoncent les fiançailles de la fille unique du comte Andrassy, la comtesse Iona, avec le prince Alfred Montenuovo, fils unique du prince Guillaume Montenuovo.

Le prince Guillaume Montenuovo est fils de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, fille aînée de l'empereur François I^{er}, ex-impératrice des Français, mariée en secondes nocces avec le ministre autrichien comte de Neipperg.

La fille du comte Andrassy aura donc, après son mariage, des liens de parenté avec la maison impériale d'Autriche.

Chronique militaire.

Le 2 août prochain, dans la matinée, le 77^e de ligne quittera Angers pour aller

passer quelque temps au camp du Ru-chard.

M. le baron Schmitz, intendant militaire, inspecteur du 29^e arrondissement, est arrivé à Angers, avant-hier mercredi 24 juillet, pour passer l'inspection administrative de la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire, du 4^e régiment de cuirassiers, du 2^e régiment d'artillerie-pontonnières et du dépôt de remonte d'Angers.

Le général de brigade Bressoles, mis en disponibilité, ou s'en souvient, à la suite des événements de Limoges, vient d'être appelé au commandement de la 6^e brigade d'infanterie dont le quartier général est à Privas (Ardèche) et qui dépend du 15^e corps d'armée.

Un pointeur comme on en voit rarement. Aux exercices à feu du polygone de Causse à Castres, ces jours derniers, tir qui était exécuté avec des canons de 90, à 7 kilomètres, le canonnier Courtinade, de la 2^e batterie du 23^e d'artillerie, a touché le noir du premier coup. Ce résultat a causé une grande surprise. La cible fut replacée et le rond repeint de nouveau. Courtinade pointa la pièce pour la seconde fois, et, à cette seconde épreuve, il toucha encore le noir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 28 juillet 1878, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Neuilly, pas redoublé (Tilliard).
2. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie (Grétry).
3. Philidora, qui a valu la médaille d'or au concours de Paris.
4. La Tour des Pins, qui a valu la médaille d'or au concours des Sables.
5. La Grotte des Fées, qui a fait obtenir le 1^{er} prix, médaille de vermeil, au concours d'Angers.
6. Rambouillet, pas redoublé.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de faire parvenir aux préfets une circulaire pour les engager à saisir les conseils d'arrondissement sur la question du développement à donner dans les départements à la juridiction des conseils de prud'hommes, composés mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, et chargés de connaître des contestations auxquelles les salaires ou autres sujets litigieux peuvent donner naissance entre maîtres et employés.

Voici ce que dit *l'Espérance du peuple*, à propos de la circulaire ministérielle relative aux livres de prix dans les écoles :

« Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire curieuse et instructive. Elle a pour but, à l'occasion de la distribution des prix, de signaler deux abus trop répandus dans les écoles laïques : la tendance des instituteurs à multiplier outre mesure et d'une façon exagérée le nombre des récompenses, afin de contenter tous les parents; et, d'un autre côté, l'habitude d'acquiescer « à vil prix, » pour les distributions, « des livres qui n'ont, le plus souvent, aucun mérite, ni moral, ni littéraire. »

» Nul ne saurait contester la justesse des observations présentées par le ministre. Espérons que sa circulaire opérera, dans les écoles laïques, une réforme bien nécessaire sur ce point. »

On nous signale le passage suivant d'un feuilleton publié dans le *Nouveau Journal républicain*, petite feuille rouge qui se vend par les rues en concurrence avec le *Petit Journal* :

« Si le bague de Toulon existait encore, je n'hésiterais pas; mais il me répugne jusqu'à un certain point de vous faire partir pour la Guyane, où l'on vous mêlerait avec de braves gens qui n'ont eu d'autre tort que d'aimer leur patrie. »

« De braves gens ! les communards qui ont massacré les otages et pétrolé la capitale! — Voilà cependant, pour le peuple, comment on écrit l'histoire! »

CHEMINS DE FER RACHETÉS.

Charentes. — Avec l'émission du nouveau 3 0/0 amortissable, ont commencé les paiements à faire aux Compagnies rachetées. La Compagnie des Charentes, qui représente le gros preneur parmi les lignes expropriées, vient de recevoir un premier acompte de 83 millions de francs. Avec un pareil encaissement, la Compagnie va pouvoir donner satisfaction à ses créanciers les plus pressants, et se mettre à l'abri des poursuites dont on la menaçait.

Vendée. — M. Sautton, syndic de la faillite de cette Compagnie, a assigné tous ceux qui, à un titre quelconque, fondateurs, actionnaires ou administrateurs, se sont, depuis 1868 jusqu'aux derniers jours, immiscés dans la création ou la gestion de ladite Compagnie.

Le syndic présente dans son assignation :

« Que la Société a toujours fonctionné irrégulièrement... Que c'est par suite d'un concert, en pleine connaissance de cause et dans leur intérêt exclusif, que MM. Jenty, Gibiat et consorts ont, le 22 décembre 1874, livré à la Banque franco-hollandaise les ressources de la Compagnie de la Vendée;

» Qu'à ce titre, ils doivent être déclarés responsables de tout le préjudice causé aux créanciers de la Compagnie, dont ils se sont appliqués l'actif pour se procurer le paiement de leurs actions, alors sans valeur réelle. »

Nantais. — Le 4 juillet, la Compagnie des chemins de fer Nantais a remis à l'Etat son réseau de la Loire-Inférieure, racheté aux termes de la loi du 18 mai dernier.

La commission chargée de procéder à la réception a parcouru en train spécial les trois lignes de Nantes à Paimboeuf, Pornic et Machecoul, examinant avec soin l'exécution du réseau d'intérêt local de la rive gauche.

M. Lesguillier, directeur des chemins de fer de l'Etat, a exprimé le désir qu'il aurait de prendre possession, à bref délai, de la ligne de Machecoul à La Roche-sur-Yon, dont la construction reste à la charge des chemins de fer Nantais, de façon à pouvoir installer rapidement entre Nantes et Bordeaux un service direct.

Par ordre de M. le général commandant la 5^e division du 12^e corps d'armée, quatre jours de prison ont été infligés à trois réservistes de la classe de 1868, domiciliés dans l'arrondissement d'Angoulême, pour avoir négligé de déposer en temps utile leur livret à la mairie de leur résidence. Ils subiront leur peine à la caserne Saint-Roch, du 107^e de ligne.

Concours du Comice agricole

De l'arrondissement de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, le Concours du Comice agricole aura lieu, cette année, le dimanche 18 août, à Montilliers, près Vihiers.

Voici le programme de ce Concours :

ART. 1^{er}. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs d'animaux des races chevalines et bovines.

ART. 2. — Ces concours d'animaux auront lieu le dimanche 18 août 1878, à une heure du soir, à Montilliers.

ART. 3. — Ces concours seront dirigés par une commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, ou de M. le Sous-Préfet de Saumur en son absence.

ART. 4. — MM. les Membres de la Société Industrielle d'Angers sont invités à honorer de leur présence cette solennité agricole.

ART. 5. — Des exemplaires du programme seront adressés à MM. les Maires de l'arrondissement, avec prière de lui donner la plus grande publicité. Ceux de ces fonctionnaires qui seront à proximité sont invités à assister aux Concours.

ART. 6. — M. le Préfet de Maine-et-Loire est prié de vouloir bien donner son approbation au présent et de prescrire les mesures nécessaires pour le maintien du bon ordre pendant les Concours.

ART. 7. — Les membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

ART. 8. — Des Jurys différents, délégués par la Commission du Concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque Concours.

Chacun de ces Jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents jusques et y compris le degré de cousin-germain.

ART. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire, une heure au moins avant l'ouverture du Concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur les lieux.

ART. 10. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours, et si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus par un certificat du Maire de sa commune.

Les animaux présentés seront enregistrés au bureau du Comice qui en prendra le signalement à partir de dix heures du matin.

Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur qui devra le présenter au jury au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera désignée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Espèce chevaline.

ART. 11. — Six primes aux juments poulinières suivies d'un poulain.

1^{re} prime, 50 fr. — 2^e, 45 fr. — 3^e, 40 fr. — 4^e, 35 fr. — 5^e, 30 fr. — 6^e, 25 fr.

Six primes aux poulains et pouliches d'un an.

1^{re} prime, 50 fr. — 2^e, 45 fr. — 3^e, 40 fr. — 4^e, 35 fr. — 5^e, 30 fr. — 6^e, 25 fr.

Six primes aux poulains et pouliches de deux ans.

1^{re} prime, 50 fr. — 2^e, 45 fr. — 3^e, 40 fr. — 4^e, 35 fr. — 5^e, 30 fr. — 6^e, 25 fr.

Espèce bovine.

ART. 12. — Cinq primes aux taureaux âgés de dix-huit mois à deux ans reproducteurs de race Durham, et de toute race, à la condition que les propriétaires de ces animaux prendront l'engagement, avant le Concours, de les employer, six mois après le Concours, à la reproduction dans l'arrondissement.

1^{re} prime au Durham pure, 60 fr. — 1^{re} prime aux taureaux de toute race, 50 fr. — 2^e, 40 fr. — 3^e, 35 fr. — 4^e, 30 fr.

Cinq primes aux vaches laitières de race Durham pure et de toute race, de trois ans et au-dessus.

1^{re} prime aux vaches laitières de race Durham pure, 50 fr. — 1^{re} prime aux vaches laitières de toute race, 40 fr. — 2^e, 35 fr. — 3^e, 30 fr. — 4^e, 25 fr.

Cinq primes aux génisses de toute race, âgées de 18 mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau.

1^{re} prime, 50 fr. — 2^e, 40 fr. — 3^e, 35 fr. — 4^e, 30 fr. — 5^e, 25 fr.

ART. 13. — Si, dans l'une des catégories des animaux admis aux Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne serait pas délivrée.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

ART. 14. — Le propriétaire d'un animal de l'espèce chevaline ou bovine, primé au Concours de l'année dernière, ne pourra obtenir qu'une prime supérieure.

ART. 15. — Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues et une médaille d'argent à la première prime dans chaque catégorie.

ART. 16. — Le Comice se réserve en outre d'offrir des médailles spéciales, en dehors des primes ci-dessus énoncées.

Machines à battre les céréales et exploitations modèles.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur rappelle au public l'avis suivant, déjà affiché :

Le dimanche 18 août, le Comice agricole décernera, à Montilliers, aux propriétaires de machines à battre les céréales à l'entreprise, dans les conditions énoncées au programme déjà affiché, la prime de deux cent cinquante francs pour le canton de Vihiers seulement.

L'entrepreneur qui recevra la prime devra s'engager à faire fonctionner cette machine dans l'arrondissement de Saumur pendant les années 1878 et 1879. Ce même jour, une médaille offerte par la Société industrielle d'Angers sera décernée à l'agriculteur du canton de Vihiers seulement, dont l'exploitation aura été reconnue la mieux dirigée.

Vente, aux enchères publiques, d'instruments aratoires perfectionnés.

Après la distribution des primes, le Comice vendra aux enchères publiques divers instruments aratoires perfectionnés, sur la mise aux enchères de 40 0/0 au-dessous du prix de revient. Les acquéreurs paieront comptant, plus 5 0/0.

Après la distribution des primes, il y aura un banquet par souscription pour MM. les Membres du Comice.

On est prié de se faire inscrire au moins huit jours à l'avance, et par écrit, chez M. le secrétaire du Comice, au Coudray-Macouard, ou à la Mairie de Vihiers.

A propos du jeune docteur-médecin, d'opinion libérale, que l'on demande dans la commune de Jaulnay (Vienne), où il est sûr de trouver une situation assurée, l'Indépendant de Tours fait ces réflexions :

« Voyez-vous d'ici un conseil municipal interrogeant le malheureux médecin sur ses opinions politiques, philosophiques et littéraires? Voyez-vous l'aréopage municipal chantant en chœur: *Dignus, dignus est intrare*, — si le docteur lui affirme que l'homme descend du singe et que la République est le meilleur emplâtre qu'on puisse appliquer sur nos maux? Mais si le médecin déclare que les théories philosophiques à la mode ne sont basées sur aucun fait, s'il pense que le gouvernement dont nous jouissons ne nous donnera ni la prospérité intérieure, ni la paix, — il sera évincé impitoyablement!

» Ils sont forts, les conseillers municipaux de Jaulnay (Vienne). »

LOUDUN.

Le sieur Mallet (Charles), âgé de 55 ans, journalier à Loudun, se trouvait, vendredi dernier, à travailler à la ferme d'Epenne, commune de Bournaud. Après le déjeuner, il voulut faire la sieste dans le fenil. Son patron, ne l'en voyant pas revenir, y alla et ne l'aperçut pas, mais vit le foin tout bouleversé. Il le releva, avec l'aide d'autres journaliers, et trouva le malheureux Mallet étendu sans mouvement sur le plancher.

On lui prodigua des soins, mais en vain: il avait été étouffé par 5,000 kilog. de fourrages, qui s'étaient renversés sur lui.

LE MANS.

Si nous en croyons l'Union de la Sarthe, la séance du conseil municipal du Mans, mardi soir, a été fort amusante.

« Nos édiles radicaux, dit-il, continuent leurs générosités — à nos frais — en l'honneur des illustrations républicaines.

» Il a été voté, paraît-il, une somme de 200 francs, pour une statue à M. Thiers.

» Et M. Rochereau a demandé que son homonyme, le colonel Denfert-Rochereau, fût « accolé » à M. Thiers, tous deux ayant servi la France, l'un moralement, l'autre physiquement. Victor Hugo n'a pas d'antithèse plus forte ni plus amphigourique. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

Il y a quelque temps, l'Avenir de la Vienne, suivant l'usage des feuilles radicales qui veulent chaque jour manger du prétre, attaqua très-vivement M. le curé de Migné (Vienne), lequel était accusé d'avoir refusé d'admettre à la première communion la fille de l'un de ses paroissiens, le sieur Michelou, « parce que celui-ci avait été, aux dernières élections, le distributeur des bulletins républicains! »

Il se trouvait que l'enfant du sieur Michelou « avait été, au contraire, admise à la première communion » par M. le curé, après, toutefois, qu'il eût été pourvu, d'une façon spéciale, à son instruction religieuse, laquelle était nulle; — mais qu'avant la cérémonie Michelou avait menacé M. le curé de sa fourche, en pleine voie publique; et, le jour même de la première communion,

l'avait encore outragé dans l'exercice du culte, en causant à l'église un véritable scandale.

Après le réquisitoire de M. le procureur de la République et la plaidoirie du défenseur, le tribunal condamne Michelou à quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

NOUVELLE ÉVASION DE MAUBÉ, DIT BARTOLATO.

Sous ce titre, on lit dans le Journal de la Vienne :

Maubé, le fameux Maubé, dont nous avons déjà raconté les exploits, vient encore de s'évader, malgré la surveillance dont il était l'objet et les précautions qu'on avait prises de lui enchaîner les mains; c'est un homme qui, décidément, ne tient aucun compte des décisions de la justice, et qui ne veut pas rester en prison.

Arrêté une première fois à la suite de vols commis à Saint-Gaudens, Maubé avait trouvé le moyen, quoiqu'il eût les menottes, de s'échapper du train qui le ramenait dans cette ville. Pendant qu'on le recherchait activement, il s'installait confortablement dans une maison de Tours, passait un bail avec le propriétaire de cet immeuble et prenait un jardinier à son service pour la culture de son jardin.

Sous le nom de Bartolato, il vivait à tranquillement et éloigné de tout soupçon, en compagnie d'une femme dont le mari venait d'être assassiné et dont le corps avait été trouvé au fond d'un puits.

Cet étrange couple aurait peut-être pu vivre longtemps ignoré, si Bartolato n'avait été amené à Poitiers pour une affaire de son métier. On se souvient que cette affaire commencée avec un certain succès se termina mal pour lui.

C'était le jour de la foire de la Saint-Luc. Maubé vola d'abord une somme de 2,300 fr. à M. Orillard, minotier, puis il s'attaqua à la sacoche de M. Escouault, autre minotier, qui contenait 10,000 fr. Surpris dans le cours de cette dernière opération, il prit la fuite, et on sait comment il fut arrêté par l'agent de police Richard, qui le poursuivit jusqu'au-delà d'une rivière que le malfaiteur avait traversée à la nage.

Condamné en raison de ces vols à sept ans de prison, Maubé ne tardait pas à s'évader quelques jours après, en compagnie de plusieurs autres détenus.

On se souvient encore du bruit que fit cette évasion, et du trouble qu'elle jeta dans les populations des campagnes. Heureusement la plupart des fugitifs ne tardèrent pas à être bientôt arrêtés et réintégrés à la prison.

Quant à Maubé, on n'eut aucune nouvelle de lui pendant quelque temps; puis on apprit qu'un individu, répondant à son signalement, avait été arrêté à Ruffec, à la suite d'un vol qu'il avait commis, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que cette arrestation avait pour ainsi dire été opérée par un chien qu'on avait lancé à ses trousses. Peu s'en fallut encore qu'il ne s'évadât de sa nouvelle prison, dont il avait percé un mur; mais il fut surpris dans le cours de cette opération.

Après avoir été condamné par le tribunal correctionnel de Ruffec à six ans de prison pour vol commis dans cette ville, Maubé était ramené à Poitiers, où il avait à répondre de son délit d'évasion.

Condamné, en raison de ce dernier fait, à un an d'emprisonnement, il comparait peu de temps après devant la Cour pour voir statuer sur l'appel du jugement qui l'avait condamné à sept ans de prison.

La sentence des premiers juges ayant été confirmée, Maubé fut transféré à Bordeaux où la Cour avait également, sur son appel, confirmé le jugement de Ruffec.

C'est à la suite de ces nombreuses décisions judiciaires que, dans ces derniers jours, Maubé a été conduit à Saint-Gaudens, où, depuis longtemps, il avait à régler un compte, et c'est là, comme nous l'avons dit en commençant, que ce malfaiteur dangereux, dont l'habileté égale l'audace, est parvenu à s'évader.

Nous lisons dans l'Union, de Nantes :

Lundi, à six heures du soir, un meurtre a été commis, à environ 150 mètres du bourg de Sucé, sur la route de Nort (Loire-Inférieure).

Le meurtrier est un réfugié espagnol qui exerce la profession de maçon; la victime est également un ouvrier maçon. Ces deux hommes travaillaient ensemble, quand une querelle survint. L'Espagnol, sans autres explications, lança à son adversaire un coup de couteau dans la région du cœur: le blessé

s'est affaissé sur lui-même, la mort a été instantanée.

L'assassin a pris la fuite à travers champs.

La brigade de gendarmerie de Carquefou, prévenue, a ouvert immédiatement une enquête.

Mardi, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction, accompagnés de M. Laënnec, docteur-médecin, se sont rendus à Sucé.

Espérons que le meurtrier ne tardera pas à être arrêté, pour rendre compte de son crime à la justice.

Un vétérinaire des plus expérimentés, M. Carriol, adresse au *Sémaphore*, au sujet du traitement à appliquer aux morsures de chiens que l'on peut supposer atteints de la rage, la note suivante que nous croyons utile de reproduire. Le mode de traitement indiqué est à la fois simple et rationnel et mérite d'être divulgué :

« L'ordonnance que M. le préfet de police vient de prendre, attire, nous dit-il, l'attention de tous sur la rage du chien.

» Marseille n'est pas plus épargnée que Paris, et, depuis deux mois, toujours sur réquisition, j'ai fait plusieurs autopsies de chiens morts de cette maladie. Tous ces animaux de race bull terrier m'ont été conduits sans collier, et, quoiqu'ils appartiennent à une race très-recherchée, les propriétaires sont restés inconnus.

» Ces chiens, avant de mourir, ont mordu des personnes, qui se sont empressées d'aller chez le pharmacien, pour faire cautériser la blessure. Le pharmacien, qui n'a pas de fer chaud à sa disposition, emploie l'ammoniaque ou le nitrate d'argent, préservatifs insuffisants. Et cependant il y en a un bien simple que la presse doit vulgariser.

» C'est l'emploi de la ventouse.

» En effet, quoi de plus simple que de faire brûler un morceau de papier dans un verre, et, avant qu'il soit consumé, d'appliquer cette ventouse improvisée sur la morsure.

» La peau se soulève, le sang arrive avec abondance, entraînant avec lui le virus rabique inoculé. On enlève alors le verre et à l'aide d'un canif ou de tout autre instrument on donne écoulement à ce sang accumulé dans la peau. Ce moyen si simple permet d'attendre, sans crainte pour l'avenir de la victime, l'arrivée du médecin, qui pourra avec succès compléter ce traitement préventif. »

Faits divers.

Une forte nageuse. — Les journaux de Londres parlent en ces termes de la jeune Anglaise, miss Beckwith, laquelle, comme nous l'avons dit, vient de franchir à la nage, en remontant la Tamise, la distance considérable de 20 milles (8 lieues) :

« L'intrépide jeune fille est partie du pont de Westminster à midi vingt-six minutes; plusieurs milliers de curieux se pressaient sur le quai Victoria et sur les ponts afin d'assister au départ. Au moment où elle est apparue, vêtue d'un costume de couleur orange, et s'est élancée dans le fleuve, des hourras se sont fait entendre de toutes parts. Un steamer, à bord duquel se trouvaient Willie, le champion des nageurs londoniens, et de nombreux amateurs, a suivi miss Beckwith qui fendait l'eau avec une rapidité extraordinaire. »

Une affiche à Pompéi. — Depuis la dernière éruption du Vésuve, l'an 79 de notre ère, qui l'ensevelit entièrement sous les laves et la cendre, Pompéi n'avait pas revu de troupe théâtrale. Il signor Luigni, directeur d'une troupe nomade, a voulu combler cette lacune. Voici comment est conçue son affiche :

« Après une interruption de dix-huit cents ans, le théâtre de Pompéi ouvrira par la *Fille du Régiment*, du maestro Donizetti. Je sollicite du public pompéien la même indulgence qu'il avait montrée à mon prédécesseur Marcus Quintus Marcius, et je ferai tous mes efforts pour égaler les qualités que celui-ci a montrées comme directeur. »

Grande joie parmi les vieux habitués de l'orchestre !

Un jeune collégien à son père :

« — Papa, qu'est-ce donc qui distingue la civilisation de la barbarie ?

» — Oh ! mon Dieu, c'est bien simple : La civilisation, c'est de tuer son ennemi à 6,000 mètres avec un boulet de canon. Et la barbarie, c'est de lui couper la tête avec un sabre. »

A l'Exposition :

Un brave paysan, escorté d'un ami, entre dans un café et demande deux petits verres de cognac. Le garçon verse et n'empli les verres qu'à moitié.

— Qu'est-ce qu'on disait donc, murmura-t-il à son compagnon, que tout augmentait à Paris ! mais tout diminue au contraire !

Recueilli dans un café du boulevard, à la table qu'on appelle : le coin des crânes.

Il y a discussion entre deux messieurs très-bien mis :

— Escroc !

— Voleur !

Deux soufflets retentissent, pressés et sonores comme les deux coups de fusil d'un chasseur qui a raté une compagnie de perdreaux.

La galerie intervient, et celui qui a le plus d'influence s'écrie avec une douce autorité :

— Voyons, un peu de calme ! Si cela continue sur ce ton, vous allez vous fâcher !

Un industriel qui prétend nourrir ses contemporains, vanté devant un de ses clients la merveilleuse installation de son restaurant.

— Voyez, dit-il, chez moi, le luxe s'allie à l'économie. Mon pavé est en simili-marbre, mes caves de glaces sont en simili-or; vous êtes assis sur un simili-cuir...

— Et, ajoute un client grincheux en train d'user sa dernière molaire sur un morceau de gutta-percha effroyable, vous nous faites manger du simili-bifteck !

La scène se passe dans un restaurant où il y a foule.

Un consommateur. — Garçon, ce poisson est gâté; il n'est pas raisonnable de servir une pareille saleté à un client.

Le garçon. — Ah ! vous êtes un client ? Pardon, je ne vous avais pas reconnu. J'avais en effet demandé un poisson pour étranger.

Il reprend le poisson et le sert tranquillement à un dîneur assis à une table voisine.

Et l'on parle encore de l'hospitalité écossaise !

A l'Exposition :

Un provincial à un gardien :

— Vous n'auriez pas vu un grand blond ?

Le gardien, très-grave et très-poli :

— Si, monsieur... J'en ai même vu 275 !...

Dernières Nouvelles.

Nous apprenons que le général Borel, recevant des députés de la gauche qui venaient lui demander la réintégration du major Labordère comme conséquence de celle du général Bressolles, a répondu très-négativement. On nous affirme, mais sur ce point nous ne garantissons rien, que le major Labordère aurait exprimé le désir de retirer sa pétition à la Chambre, s'il était réintégré.

Hier matin, à l'heure du déjeuner, tous les employés, garçons, cuisiniers et bonnes des bouillons Duval, à l'Exposition, se sont mis en grève. On nous annonce que plusieurs arrestations ont été faites.

Une grève est imminente parmi les blanchisseuses des communes de la banlieue de Paris qui réclament un salaire plus élevé sur le prix de leur journée.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, plume, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, sursauts, congestions, inflammations, des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcération, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cièrre du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Dizalot, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalés-cièrre Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, coré. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cièrre. Recevez, etc. — LÉON PRYOLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cièrre, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cièrre chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou envoi 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — —
12 — 45 — —	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76	90	»	»	»	»	»
3 % amortissable	83	90	»	»	»	»	»
4 1/2 %	108	»	»	»	»	»	»
5 %	113	90	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	501	»	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	934	»	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	531	50	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %	534	»	»	»	»	»	»
— 1869, 3 %	408	»	»	»	»	»	»
— 1871, 3 %	397	»	»	»	»	»	»
— 1875, 4 %	512	»	»	»	»	»	»
— 1876, 4 %	512	50	»	»	»	»	»
Banque de France	3445	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte	762	50	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p.	515	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	880	»	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	»	»	»	»	»	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	473	75	»	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	562	50	»	»	»	»	»
Charentes, 500 fr. t. p.	71	35	»	»	»	»	»
Est	682	50	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1078	75	»	»	»	»	»
Midi	830	»	»	»	»	»	»
Nord	1375	»	»	»	»	»	»
Orléans	1166	25	»	»	»	»	»
Ouest	760	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1275	»	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique	518	75	13	75	»	»	»
Canal de Suez	757	50	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp.	710	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne	367	50	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.							
Orléans	310	50	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	313	»	»	»	»	»	»
Est	350	»	»	»	»	»	»
Nord	358	75	»	»	»	»	»
Ouest	352	50	»	»	»	»	»
Midi	349	80	»	»	»	»	»
Charentes	376	50	»	»	»	»	»
C ^o Canaux agricoles	376	25	»	»	»	»	»
Canal de Suez	560	»	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — —	soir, —
1 — 35 — —	omnibus-mixte.
4 — 10 — —	soir, —
7 — 15 — —	express.
10 — 37 — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 31 — —	express.
9 — 40 — —	omnibus-mixte.
12 — 40 — —	soir, —
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Alloues.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
1^o Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M^{me} Bontemps-Rochat;
2^o Une Propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant, le tout contenant environ 35 ares.
Pour traiter, s'adresser à M^{me} veuve BONTEMPS-DESROCHES, à Brain, et audit M^e GUÉRET. (369)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.
Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.
S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD, et, pour traiter, à M. LEROU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,
UNE MAISON
A Saumur, rue Beaupaire, 12,
Comprenant : quatre caves voûtées; — salon et salle à manger parquetés, cuisine, cours avec pompe; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — le tout garni de placards; Mansardes et greniers au-dessus.
Facilités de paiement.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (364)

A VENDRE

MAISON
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 9,
Comprenant : cour, caves, deux chambres à feu et grenier.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (343)

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER
PRÉSENTMENT,
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
Située à Doué, rue de Cholet,
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.
S'adresser à M. GRILLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
Rue du Pressoir-Saint-Antoine, 17.
On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
AVEC JARDIN ET SERVITUDES
Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.
S'adresser à LACHAUME, arquebuzier, rue Nationale, 49, à Saumur.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

MERCERIE ET MODES

E. SABATIER
Demande un garçon de magasin.
Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.
J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 150 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^o Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

INCONTINANCE D'URINE

DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteaurox.
Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Billange, n° 4.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualités, Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Viègne, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.
Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

MODÈS VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29. 45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
MUSÉE et MODÈS réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffets spacieux, bar américain, consommations de premier choix.
Réunion de famille. High life.
Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.
Cours et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de RAYNAL, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovant

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT
Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PREX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

L'ART D'AUGMENTER SA FORTUNE

PAR DE BONS PLACEMENTS
Beau volume in-8° donné GRATUITEMENT en prime aux abonnés du

4 MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE
Journal financier hebdomadaire
par an 7, RUE LAFAYETTE, 7, PARIS
L'abonnement d'essai (3 mois) donne droit à la prime.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE
D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).
Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.
Les-deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.